

# Compte rendu Conseil Municipal du 15 Juillet 2020

## **Présents :**

Madame Sophie CHANTEMILLE, Madame Marie-Claude KAVARIAN, Monsieur Jean-Claude ROUX, Monsieur Alexandre LETELLIER, Monsieur Jacky MUNOZ, Monsieur Constant VAAL, Madame Christine DELHAYE, Monsieur Willy VENARD, Madame Vanessa BRUNET , Monsieur Thomas FRECHOT

Excusée : Madame Angélique FOUCAULT

## **Ordre du jour :**

Pour les taxes : habitation, foncier bâti et non bâti, reconduction des taux 2019 pour l'année 2020 en cours,

Vote des Budgets 2019, et primitif 2020 à l'unanimité.

Vote indemnités des Élus à l'unanimité.

Mise en place de toutes les commissions extérieures avec leurs représentants.

Subventions 2020 aux associations en cours de finalisation.

Evènement(s) estivaux Beauvoir : la crise sanitaire a annulé de nombreuses manifestations.

Commission bâtiments et voirie : les petits travaux seront effectués après le retour de notre employé communal, les travaux plus importants seront programmés ultérieurement.

## **Congés employés communaux :**

Romain Genreau : 2 semaines sur Juillet

Sophie Monnet : 2 semaines fin Juillet et 2 semaines fin Août

Marjorie Poulain : 2,5 semaines sur Août

## **Matériel communal :**

Réparation C15 pendant les congés de Romain, par le garage Legallais.

Achat à prévoir d'un téléphone portable pour l'agent technique + un forfait.

Demander des devis pour du petit outillage.

Prévoir l'achat de 5 panneaux « participation citoyenne ».

**Jeudi 30 Juillet à Beauvoir** avec Mr Le Maire de Pourrain Roger PRIGNOT, élection des Jurés d'Assises. 3 noms sont retenus pour cette année sur la commune de Pourrain. L'année prochaine Mme Le Maire de Beauvoir se déplacera à Pourrain pour le nouveau tirage.

**[Communauté de Communes Puisaye Forterre](#)**

**Samedi 11 Juillet** se sont tenues à Saint Fargeau les élections du Président et des Vices-Présidents de notre Communauté de Communes de Puisaye Forterre, dont voici les résultats :

- **Président** (+ compétences économiques) : Mr SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe
- **Vices-Présidents** :
  - 1<sup>er</sup> VP Finances : Jean Luc VANDELLE élu avec 56 voix.
  - 2 VP tourisme : Jean-Michel RIGAUULT élu avec 58 voix.
  - 3<sup>ème</sup> VP petite enfance : Christine PICARD élue avec 51 voix.
  - 4<sup>ème</sup> VP enfance, jeunesse et sports : Catherine CORDIER élue avec 64 voix.
  - 5<sup>ème</sup> VP environnement : Dominique MORISSET élu avec 56 voix.
  - 6<sup>ème</sup> VP filière du bois, voie verte : Claude MILLOT élu avec 51 voix.
  - 7<sup>ème</sup> VP patrimoine et travaux : Philippe VIGOUROUX élu avec 54 voix.
  - 8<sup>ème</sup> VP culture et école de musique : Pascale GROSJEAN élue avec 51 voix.
  - 9<sup>ème</sup> VP santé : Patrick BUTTNER élu avec 61 voix.
  - 10<sup>ème</sup> VP déchets et aménagement du territoire : Jean-Luc SALAMOLARD élu avec 50 voix.
  - 11<sup>ème</sup> VP gestion des ressources humaines : Jean-Marc GIROUX élu avec 55 voix.

### Communauté de Communes Puisaye Forterre

**Jeudi 23 Juillet** s'est tenu à Saint Fargeau un nouveau conseil communautaire, lors duquel nous avons élu des représentants pour siéger au sein des commissions suivantes.

Pour Beauvoir voici nos représentants :

- Commission Finances = [Alexandre LETELLIER](#)
- Commission Economique et développement numérique = [Alexandre LETELLIER](#)
- Commission Tourisme = [Marie Claude KAVARIAN](#)
- Commission Petite enfance = [Christine DELHAYE – COSTA](#)
- Commission Mobilité / Urbanisme / Habitat / ADS = [Sophie CHANTEMILLE](#)
- Commission Jeunesse et sport = [Willy VENARD](#)
- Commission Gestion des déchets = [Thomas FRECHOT](#)
- Commission Environnement - Développement durable – Circuits de proximité = [Jacky MUNOZ](#)
- Commission Santé = [Angélique FOUCAULT](#)
- Commission Culture / Ecole de musique / filière métiers d'art = [Vanessa BRUNET](#) - [HONTCHARENKO](#)
- Commission Voirie / Itinérance douce = [Sophie CHANTEMILLE](#)

### CONSIGNES, INFORMATIONS pour passer un été en toute tranquillité :

#### Toute pratique de brûlage, est interdite

La valorisation de tous les résidus végétaux soit par broyage en place, par mise en compostage, par paillage pour litière ou par toutes autres formes de valorisation énergétique telles que la méthanisation et la production de plaquettes combustibles ou par apport dans une déchetterie doit être privilégiée.

Le brûlage ou l'incinération à l'air libre ou en incinérateur individuel de résidus végétaux reste une solution exceptionnelle soumise à dérogation. Des circonstances exceptionnellement dangereuses (listées à l'article 3-1 de l'arrêté) peuvent conduire à interdire tout allumage de feux.

L'arrêté préfectoral du 9 juillet 2020 régit les dérogations autorisant le brûlage en plein air des résidus et des rémanents de culture, d'exploitation forestières et des déchets végétaux dans le département de l'Yonne. Ce document vise, dans un contexte d'été sec, à encadrer les brûlages pour prévenir les risques d'incendie.

### **Sécheresse : attention mesure de restriction d'eau**

Le préfet a décidé le 6 juillet 2020 d'instaurer les premières mesures de restriction d'eau. Le département de l'Yonne a été placé en vigilance sécheresse par arrêté préfectoral le 5 juin dernier. Les précipitations orageuses du mois de juin ont permis de stabiliser la situation hydrologique. Toutefois, le retour d'un temps sec et les températures élevées enregistrées ces derniers jours ont favorisé une baisse des débits des cours d'eau.

**Dans ce contexte, plusieurs seuils d'alerte du plan sécheresse ont été franchis.**

Les mesures de restriction des usages de l'eau imposées aux particuliers :

- **Interdiction entre 8h00 et 19h00** de l'arrosage des potagers, jardins, pelouses, espaces verts, terrains de sport, de golf, du lavage des façades, toitures, voies et trottoirs, de lavage des véhicules, du remplissage des piscines.

### **Nuisances sonores**

Tondre la pelouse, tailler les haies... Les voisins n'apprécient pas toujours ces nuisances sonores. A quel moment peut-on effectuer ces travaux bruyants sur notre commune ?

Lorsqu'on a un jardin, les activités extérieures sont susceptibles de produire des nuisances sonores qui ne plaisent pas toujours aux voisins. Les appareils à moteur comme la tondeuse, la tronçonneuse, le taille-haie, la débroussailleuse sont particulièrement bruyants. C'est pourquoi nous vous invitons à respecter les heures où il est possible d'effectuer ces travaux bruyants :

**Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30**

**Le Samedi de 9h à 12h00 et 15h à 19h00 et**

**enfin le Dimanche de 10h à 12h00 et 16h à 18h**

L'été est enfin là, et vous pourrez en profiter pour organiser à domicile des fêtes familiales ou entre amis. Dans un souci de bienveillance pour votre voisinage, pensez

à prévenir vos voisins les plus proches, que vous ferez plus de bruit qu'à l'ordinaire. Un petit mot dans la boîte aux lettres fera l'affaire. Merci d'avance pour votre civisme. Autre solution vous pouvez également les inviter ...

### ATTENTION : lutte contre le démarchage abusif

Rappel, attention plusieurs personnes sur notre commune se sont fait abuser par des démarchages téléphoniques, suivis d'un rendez-vous à domicile. **Ne signer jamais** des documents au premier rendez-vous, sans prendre le temps d'en parler avec vos proches, famille ou amis. Eviter la précipitation, et sachez que nous avons de nombreux artisans très qualifiés sur nos secteurs. Nous pouvons vous donner des contacts sûrs si besoin. Prenez le temps de la réflexion.

Une page **Facebook** a été créée afin de vous informer en temps réel.  
N'hésitez à consulter, à liker, à partager ...  
« Commune de Beauvoir Yonne »

*Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été, à très bientôt, bien amicalement.*

#### Informations supplémentaires :

Réouverture de la **Boulangerie – Epicerie de Parly** à compter du 14 Juillet, en partenariat avec l'association Imagine.  
Ils vous accueillent du Mardi au Samedi de 6h30 à 13h et de 16h à 19h30, ainsi que le Dimanche matin de 6h30 à 13h.  
N'hésitez pas à aller les rencontrer et les encourager.



**Parly moi d'amour** vous attend.  
Téléphone : 03 86 44 21 56